



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

## **Arrêté du 24 septembre 2020 relatif à la composition du comité technique spécial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile et Vilaine Côtes d'Armor**

NOR : JUSF2031942A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile et Vilaine Côtes d'Armor ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2018 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein des comités techniques spéciaux de services déconcentrés créés auprès des directeurs territoriaux de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;

Vu l'Arrêté du 04 décembre 2019 relatif à la composition du comité technique spécial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile et Vilaine Côtes d'Armor

Vu le courrier électronique du 4 décembre 2019 du SNPES,

Vu le courrier électronique de la CGTPJJ3522 du 16 septembre 2020, précisant un changement dans l'organisation du bureau de la CGT (section PJJ) ;

## ARRÊTE

### Article 1

Sont désignées représentants du personnel au sein du comité technique spécial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile et Vilaine Côtes d'Armor les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :*

- Titulaires : Mme BURBAN Annaïck  
Mme LE BERT LAUDRIEC Anne  
Mme GRIMAULT Angeline
- Suppléants : M. BIET Jili

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Mme PIOT Corinne  
Mme BELZ Rachel
- Suppléants : Mme CHATELU LEFEVRE Françoise  
Mme CARIMALO Myriam

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaires : Mme GRUEL AGAESSE Fanny
- Suppléants : Mme LE DROGOFF Catherine

## Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté au journal officiel.

## Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 24/09/2020

La Directrice territoriale  
De la protection judiciaire de la jeunesse  
Ille et Vilaine et Côtes d'Armor  
Nadine Rolland

